Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 073-247300668-20250925-2025_25_09_2-DE

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Exploitation du bar – salon de thé – tisanerie de la Maison du lac

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). FAUGE. MANSOZ. PERRIAT. WDOWIAK. WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

.....

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que le bar – salon de thé – petite restauration de la Maison est aujourd'hui exploité dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont le terme est fixé au 31 décembre 2026 et que le renouvellement de l'AOT et le lancement d'un nouvel Avis à Manifestation d'Intérêt nécessitent de lancer les démarches au plus tard à partir de début septembre 2026 ;

Explique que compte-tenu des échéances électorales et de manière à pouvoir préparer et lancer les démarches de consultation en s'affranchissant des contraintes liées à la mise en place des nouvelles instances de la CCLA et au temps d'appropriation des dossiers par les nouveaux élus, il est proposé, après avis favorable du Bureau, d'avancer les démarches de renouvellement de l'AOT de la manière suivante :

- Octobre 2025 : Publication d'un AMI,
- Décembre 2026 – Janvier 2026 : Attribution de l'AOT et signature d'une convention,
- Démarrage effectif de la nouvelle convention ; 1er janvier 2027 ;

Invite le Conseil Communautaire à délibérer pour approuver le principe d'avancer le lancement d'une procédure de consultation pour l'exploitation, à compter du 1er janvier 2027, du Bar – Salon de thé de la Maison du lac, dans le cadre d'une AOT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE le principe d'avancer le lancement d'une procédure de consultation pour l'exploitation, à compter du 1er janvier 2027, du Bar – Salon de thé de la Maison du lac, dans le cadre d'une AOT,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NANCES 73470 DU LAC D'AIGUEBELETTE